

Quartiers prioritaires de la politique de la ville et quartiers de reconquête républicaine : davantage de violences enregistrées que sur le reste du territoire en 2023

En 2023, la police et la gendarmerie nationales enregistrent plus d'actes de violence, mais moins de vols par habitant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) que dans les territoires qui les entourent. Les quartiers de reconquête républicaine (QRR) sont des zones caractérisées par une forte concentration de la délinquance. Seul le taux de cambriolages de logement par habitant est inférieur dans les QRR à celui des unités urbaines les abritant.

Entre 2022 et 2023, l'évolution de la délinquance enregistrée est moins favorable dans les QPV et QRR que dans les unités urbaines qui les entourent, signe d'un mouvement de concentration de la délinquance vers ces quartiers.

Les habitants des QPV et ceux des QRR sont près de deux fois plus souvent mis en cause que leurs voisins pour des actes violents.

Depuis le 1^{er} janvier 2024 et l'actualisation des contours des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), la France métropolitaine compte 1 362 QPV. Sur l'ensemble des 1 296 QPV présents depuis 2015, 1 251 d'entre eux sont maintenus (dont 960 avec un périmètre modifié) et 111 nouveaux quartiers font désormais partie du dispositif. Dans les DROM (hors Mayotte)¹, les 104 QPV déjà présents conservent temporairement leur périmètre². Répartis dans chacun des départements de France, les 1 466 QPV abritent 5,7 millions d'habitants ; soit environ 8,4 % de la population totale. Cette proportion est plus élevée dans les DROM (hors Mayotte) : environ 19 % de leurs habitants vivent dans un QPV, soit 361 000 habitants (avec de fortes variations entre les départements concernés) (*Encadré 1*).

Les QRR sont nettement moins nombreux que les QPV, on en compte 60 en France (hors Mayotte)³, mais ils recoupent voire englobent souvent des QPV, si bien qu'ils ont des caractéristiques sociodémographiques proches. 1,5 million d'habitants résident dans les QRR en France hors Mayotte, soit environ 2,2 % de la population totale (*Encadré 1*). Ces quartiers sont des zones spécifiquement identifiées par le ministère de l'intérieur afin d'y renforcer l'action de la police, de la gendarmerie et des acteurs locaux de la sécurité.

Les QPV et les QRR appartiennent à des unités urbaines d'au moins 10 000 habitants. La délinquance qui y est enregistrée doit être replacée dans ce contexte urbain car les taux de délinquance augmentent avec la taille de l'agglomération.

1. Mayotte n'est pas compris dans le champ de cette publication, mais ses QPV seront révisés en même temps que ceux des autres DROM. La qualité de la géolocalisation des infractions y est trop fragile pour mesurer précisément la délinquance enregistrée dans ces quartiers.

2. Le changement de géographie des QPV situés dans les DROM est prévu pour le début de l'année 2025.

3. Il existe également un QRR à Mayotte et un en Nouvelle-Calédonie.

Encadré 1 – Les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) et les quartiers de reconquête républicaine (QRR) : définitions

Les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) ont été définis par la loi pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014. En métropole, en Martinique et à La Réunion, ils ont été identifiés selon un critère unique, celui du revenu par habitant¹. Dans les autres départements d'Outre-Mer, l'identification s'est faite à partir des données du recensement localisé à l'Iris. Une fois l'identification opérée, des échanges ont eu lieu avec les élus locaux afin de s'assurer de la cohérence du périmètre réglementaire du quartier prioritaire et, le cas échéant, de l'ajuster.

Dans le cadre de la police de sécurité du quotidien, le Gouvernement a annoncé en 2018 la mise en place de quartiers de reconquête républicaine (QRR). Ce dispositif a pour objectif de lutter contre la délinquance dans des territoires ciblés grâce à des renforts d'effectifs de police et de gendarmerie et d'une politique de sécurité sur mesure. Les QRR ont été créés en 3 vagues : 15 QRR ont été créés en septembre 2018, puis 31 en 2019 et enfin 16 entre 2020 et 2021. Au total, 62 quartiers participent au dispositif fin 2021, dont deux à Mayotte et un en Nouvelle-Calédonie.

À la différence des QPV, les QRR ne constituent pas un dispositif interministériel mais spécifique au ministère de l'intérieur, axé sur les politiques de sécurité du quotidien.

1. Voir la définition des QPV de l'Insee.

Moins de vols mais plus de violences enregistrées dans les QPV que dans les territoires comparables

En 2023, les taux moyens par habitant de vols sans violence, de vols dans ou sur les véhicules et de cambriolages dans les QPV (respectivement de 9,2, 5,0 et 1,9 ‰) sont de 1,8 à 4,2 points inférieurs aux taux moyens observés dans les unités urbaines les englobant (Figure 1). En revanche, les taux observés dans les QPV pour les coups et blessures volontaires intrafamiliaux (4,5 ‰), ceux en dehors du cadre familial (3,1 ‰) ou les vols violents

sans arme (1,6 ‰) sont de 0,4 à 1,6 point supérieurs aux taux correspondants dans les unités urbaines les englobant. Enfin, s'agissant des violences sexuelles, ces taux moyens sont peu différents entre les différentes zones géographiques.

Seuls les cambriolages de logement sont moins fréquents dans les QRR que dans leur voisinage

En 2023, pour chacun des crimes et délits considérés, à l'exclusion des cambriolages de logement, le nombre d'infractions enregistrées par les services de police et de gendarmerie nationales rapporté au nombre d'habitants est, en moyenne, plus élevé dans les QRR que dans les unités urbaines les englobant (Figure 1). Ce taux est maximal dans les QRR pour les vols sans violence contre des personnes (17,3 ‰), dépassant de 1,4 point celui de leurs voisins. S'agissant des vols de véhicule (3,1 ‰), des violences sexuelles (1,8 ‰) ou des vols avec armes (0,3 ‰), les taux moyens sont proches entre les deux types de zones géographiques bien qu'ils soient légèrement plus élevés dans les QRR (respectivement de +0,1, +0,5 et +0,1 point). Les écarts les plus forts concernent les coups et blessures volontaires intrafamiliaux (4,3 ‰ dans les QRR) et en dehors du cadre familial (3,7 ‰) : pour l'une et l'autre de ces atteintes, il y a 1,5 crime et délit supplémentaire pour 1 000 habitants dans les QRR par rapport aux territoires avoisinants.

Les statistiques annuelles sur le nombre de crimes et délits enregistrés pour la période 2016-2023 sont disponibles en [données complémentaires](#). Elles sont accompagnées du nombre de victimes pour 1 000 habitants et du nombre de mis en cause pour 10 000 habitants enregistrés sur la même période et les mêmes types de territoires (Encadré 3).

Figure 1 – Nombre de crimes et délits enregistrés pour 1 000 habitants par zone géographique en moyenne en 2023

Type d'infraction	QPV	Unités urbaines englobant des QPV (hors QPV)	QRR	Unités urbaines englobant des QRR (hors QRR)	Ensemble hors unité urbaine	Petites unités urbaines (moins de 10 000 hab.)	Moyennes et grandes unités urbaines (10 000 hab. et plus)	France entière (hors Mayotte)
Homicides	0,04	0,01	0,04	0,01	0,01	0,01	0,02	0,01
Coups et blessures volontaires intrafamiliaux	4,5	2,9	4,3	2,8	1,8	2,4	3,2	2,8
Coups et blessures volontaires en dehors du cadre familial	3,1	2,3	3,7	2,2	0,8	1,4	2,4	1,9
Violences sexuelles	1,5	1,4	1,8	1,3	1,0	1,3	1,5	1,4
Vols avec armes	0,3	0,2	0,3	0,2	0,0	0,0	0,2	0,1
Vols violents sans arme	1,6	1,2	2,6	1,6	0,1	0,1	1,2	0,8
Vols sans violence contre des personnes	9,2	13,4	17,3	15,9	2,8	4,6	12,6	9,5
Cambriolages de logement	1,9	3,9	3,1	4,1	2,4	2,6	3,6	3,3
Vols de véhicules	2,4	2,6	3,1	3,0	1,1	1,4	2,5	2,1
Vols dans/sur véhicules	5,0	6,8	9,3	7,9	2,1	2,9	6,3	5,0

Lecture : En moyenne, en 2023, 1,9 cambriolages sont enregistrés pour 1 000 habitants dans les QPV, 3,1 dans les QRR, contre respectivement 3,9 et 4,1 chez leurs voisins.

Champ : France hors Mayotte.

Source : SSMSI, bases géolocalisées des infractions enregistrées par la police et la gendarmerie en 2023 – Insee, recensement de la population 2020 pour les QPV de France métropolitaine et 2018 pour les QRR et les QPV d'Outre-mer.

Encadré 2 – Impact de l’actualisation du périmètre des QPV sur le suivi de la délinquance enregistrée

Depuis le 1^{er} janvier 2024, la géographie des quartiers prioritaires de la politique de la ville est mise à jour pour répondre aux évolutions démographiques et économiques des territoires. Présents dans chacun des départements, les QPV sont répartis de façon hétérogène sur le territoire.

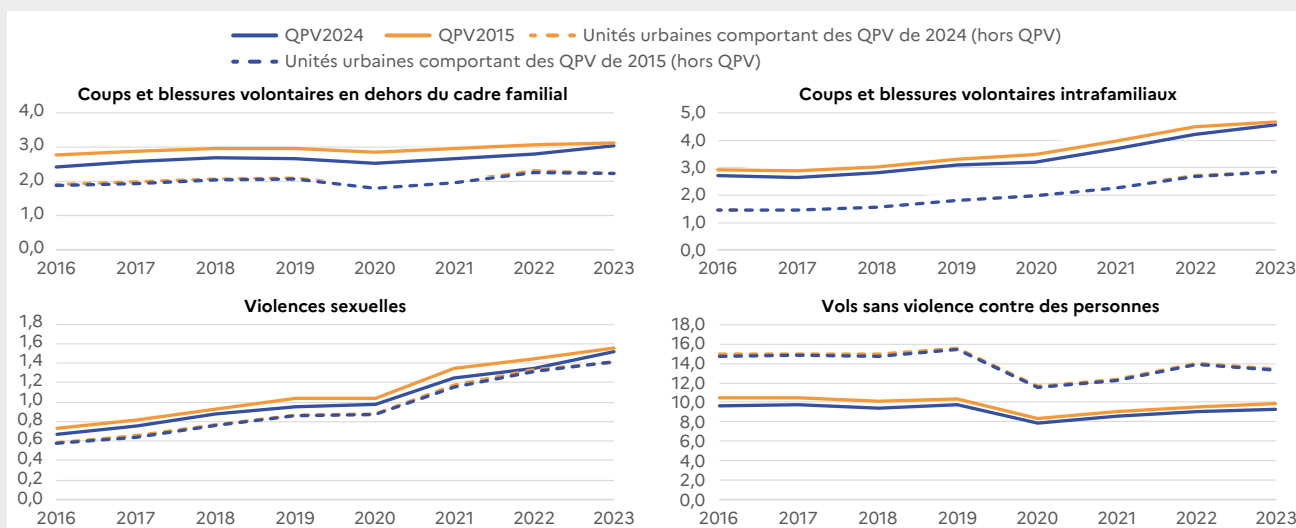
Sur l’ensemble de la période 2016-2023, quels que soient les crimes et délits considérés, le nombre d’infractions enregistrées pour 1 000 habitants est, en moyenne, moins élevé dans les QPV définis en 2024 que dans ceux de 2015 (Figure E2-1). Ces révisions combinent deux effets distincts : la révision des contours des QPV qui affecte la mesure de la délinquance enregistrée et de la population résidente et la mise à jour de populations à partir du recensement 2020 au lieu de 2018. La population dans les QPV est révisée de 10 % à la hausse en France métropolitaine pour ces deux raisons, la population des QPV des DROM est inchangée. Toutefois, les écarts moyens entre les deux millésimes sont

d’au plus 0,6 point pour les vols sans violence contre des personnes et sont inférieurs à 0,3 point pour les autres types de crimes et délits. Quant aux unités urbaines englobant des QPV datant de 2024, la délinquance qui y est enregistrée ne se distingue pas de celle enregistrée dans les unités urbaines abritant les anciens contours des QPV.

Enfin, la délinquance enregistrée de 2016 à 2023 évolue de concert entre la nouvelle et l’ancienne géographie des QPV : les atteintes aux biens y sont moins fréquentes en 2023 qu’en 2016. À l’inverse, les actes violents, notamment les coups et blessures volontaires enregistrés au sein ou en dehors du cadre familial et les violences sexuelles enregistrées augmentent sur la période 2016-2023.

L’ensemble des résultats pour les périmètres des QPV définis en 2015 et de ceux arrêtés en 2024 est disponible de 2016 à 2023 en [données complémentaires](#).

Figure E2-1 – Nombre de crimes et délits enregistrés pour 1 000 habitants par zone géographique entre 2016 et 2023



Lecture : Entre 2016 et 2023, le nombre de coups et blessures en dehors du cadre familial pour 1 000 habitants est en augmentation dans les QPV (ancienne et nouvelle géographie) et chez leurs voisins ; malgré la baisse observée pendant la période de crise sanitaire.

Champ : France hors Mayotte.

Source : SSMSI, bases géolocalisées des infractions enregistrées par la police et la gendarmerie en 2023 – Insee, recensement de la population 2020 pour les QPV de France métropolitaine et 2018 pour les QRR et les QPV d’Outre-mer.

Entre 2022 et 2023, la délinquance enregistrée se concentre encore un peu plus dans les QPV et les QRR

À l’exception des coups et blessures volontaires intrafamiliaux enregistrés dans les QRR, l’évolution de la délinquance enregistrée est moins favorable dans les QPV et les QRR que dans les unités urbaines qui les entourent. Ces évolutions comparées impliquent un mouvement de concentration de la délinquance vers ces quartiers entre 2022 et 2023.

Entre 2022 et 2023, la délinquance enregistrée dans les QPV augmente plus vite que dans les unités urbaines les englobant (Figure 2). C’est en particulier le cas pour les homicides (+35 % contre -6 %), les vols avec armes (+33 % contre -6 %), les violences sexuelles (+13 % contre +6 %) et les coups et blessures volontaires intrafamiliaux et hors cadre familial (+8 % et +9 % respectivement contre +6 % et -2 %). Pour les autres atteintes, les évolutions sont

moins fortes (comprises entre 0 et +6 %) mais toujours moins favorables que dans les unités urbaines les englobant (-11 % à +3 %).

La situation est similaire pour les QRR, à ceci près que les coups et blessures volontaires intrafamiliaux enregistrés progressent moins vite que dans les unités urbaines les englobant (+3 % contre +6 %) et que les vols violents sans arme, les vols sans violence contre des personnes et les cambriolages de logement diminuent (resp. -5 %, -3 % et -2 %).

Des mis en cause plus nombreux parmi les habitants des QPV et des QRR, notamment pour les vols violents

En 2023, pour toutes les formes de délinquance considérées ici, le nombre de personnes mises en cause⁴ pour 10 000 habitants est plus élevé dans les QPV et les QRR que dans les autres territoires des unités urbaines qui les

4. Un individu réitérant est comptabilisé autant de fois que les forces de sécurité le mettent en cause, y compris pour des faits différents, faute de disposer d’un identifiant unique des personnes dans les systèmes d’information de la police et de la gendarmerie.

englobent (*données complémentaires, y compris pour les victimes*). En moyenne sur ces dix atteintes, on compte 12,5 mis en cause pour 10 000 habitants dans les QPV et 11,9 pour 10 000 habitants dans les QRR contre 6,5 et 6,2 dans leurs unités urbaines englobantes.

La surreprésentation des habitants des QPV et des QRR parmi les mis en cause est maximale pour les vols violents, avec ou sans arme et les homicides : le nombre de personnes mises en cause pour 10 000 habitants est entre 2,3 et 3,4 fois plus élevé en QPV ou en QRR pour ce type d'atteintes par rapport à celui observé dans les unités urbaines de plus de 10 000 habitants (*Figure 3*).

Par rapport aux unités urbaines abritant ces quartiers, ce taux y est également 1,7 à 2,1 fois plus élevé pour les coups et blessures volontaires intrafamiliaux, les cambriolages de logement, les coups et blessures volontaires en dehors du cadre familial, les vols sans violence contre des personnes, les vols liés aux véhicules.

Concernant les violences sexuelles, l'écart est moins marqué que pour les autres types d'atteintes : le nombre de personnes mises en cause pour 10 000 habitants dans les QPV ou dans les QRR est entre 1,5 et 1,6 fois plus important qu'ailleurs. ■

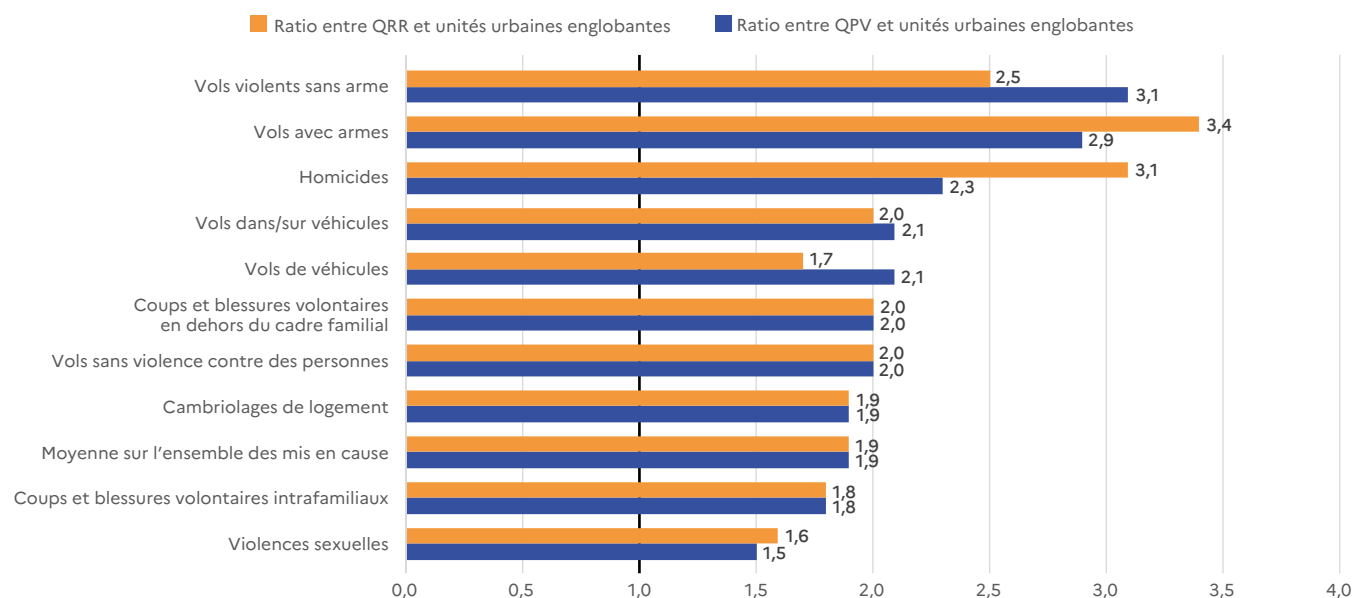
Figure 2 – Évolution du nombre de crimes et délits enregistrés par zone géographique en moyenne entre 2022 et 2023

Type d'infraction	QPV	Unités urbaines englobant des QPV (hors QPV)	QRR	Unités urbaines englobant des QRR (hors QRR)	Ensemble hors unité urbaine	Petites unités urbaines (moins de 10 000 hab.)	Moyennes et grandes unités urbaines (10 000 hab. et plus)	En % France entière (hors Mayotte)
Homicides	35	-6	20	4	-2	0	3	2
Coups et blessures volontaires intrafamiliaux	8	6	3	6	11	9	7	8
Coups et blessures volontaires en dehors du cadre familial	9	-2	3	-2	2	2	0	0
Violences sexuelles	13	6	16	5	8	10	7	8
Vols avec armes	33	-6	15	-5	27	9	0	1
Vols violents sans arme	0	-11	-5	-13	-4	7	-9	-9
Vols sans violence contre des personnes	2	-4	-3	-5	-1	-1	-3	-3
Cambriolages de logement	2	1	-2	-2	6	9	1	3
Vols de véhicules	6	3	5	2	11	11	3	5
Vols dans/sur véhicules	3	-1	3	-1	7	0	-1	0

Lecture : Entre 2022 et 2023, le nombre d'infractions enregistrées pour vols de véhicules augmente de 6 % dans les QPV, de 5 % dans les QRR et de 5 % au niveau national.
Champ : France hors Mayotte.

Source : SSMSI, bases géolocalisées des infractions enregistrées par la police et la gendarmerie en 2023.

Figure 3 – Nombre de mis en cause pour 10 000 habitants par type de crimes et délits : comparaison entre les quartiers et les territoires avoisinants



Note : La moyenne exclut les personnes mises en cause pour d'autres crimes et délits que ceux analysés ici.

Lecture : En 2023, pour des faits de cambriolages de logement, le nombre de personnes mises en cause par habitant est en moyenne 1,9 fois plus élevé dans les QPV et dans les QRR que dans les territoires voisins.

Champ : France hors Mayotte.

Source : SSMSI, base géolocalisée des mis en cause pour des infractions élucidées par la police et la gendarmerie en 2023 – Insee, recensement de la population 2020 pour les QPV de France métropolitaine et 2018 pour les QRR et les QPV d'Outre-mer.

Encadré 3 – Sources et méthodes

Constitution des bases statistiques

Le Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI) constitue des bases statistiques annuelles relatives aux infractions enregistrées, aux victimes associées et aux mis en cause correspondants, à partir des procédures enregistrées par les services de police et de gendarmerie nationales depuis 2016¹. La base statistique « victimes » d'une année donnée concerne les victimes de crimes et délits commis en France, enregistrés au cours de l'année ; celle des mis en cause concerne les personnes mises en cause pour des crimes ou délits élucidés au cours de l'année, qui ne correspondent donc pas nécessairement à des infractions enregistrées cette même année. Les mis en cause ne sont enregistrés qu'après avoir été entendus par un service de police ou de gendarmerie.

Géolocalisation

Le SSMSI géolocalise avec l'Insee les infractions, les lieux de résidence des victimes et des personnes mises en cause pour des crimes ou délits enregistrés par la police et la gendarmerie nationales. Cette source permet d'étudier la délinquance enregistrée dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) (hors Mayotte, hors collectivités territoriales d'outre-mer).

La comptabilisation des personnes mises en cause ou des victimes dans des territoires spécifiques (QPV, QRR notamment) nécessite le géocodage des adresses de résidence de ces personnes. Les adresses utilisées, récoltées dans les systèmes d'information de la police nationale et de la gendarmerie nationale, sont disponibles sous forme de champs textuels

remplis à la main par les policiers/gendarmes. La précision et la qualité de ces adresses sont donc variables : elles dépendent notamment des connaissances à disposition des agents lors de la rédaction de la procédure, ou encore tout simplement de l'existence d'une résidence fixe attribuable à la personne. L'opération de géocodage de ces adresses génère de ce fait de l'imprécision mais n'induit pas de biais grâce à l'utilisation de tirages aléatoires pour combler les informations manquantes.

Champ infractionnel

La définition des atteintes présentées ici est identique à celle utilisée dans les autres publications et produits de diffusion de référence du SSMSI établis à partir des données enregistrées par la police et la gendarmerie nationales (e.g. bilan statistique, atlas départemental, base communale). Ces atteintes correspondent à des infractions pour crimes et délits et excluent les contraventions. À ce stade, la liste des atteintes ici est moins complète car la qualité de la géolocalisation n'a pas été expertisée pour chacune d'entre elles. En particulier, des travaux sont en cours sur les infractions à la législation sur les stupéfiants.

Données de population

Les données de population sont issues des recensements de la population. Pour les QPV, il s'agit des données diffusées par l'Insee. Les populations des unités urbaines et des QPV de 2024 (France métropolitaine uniquement) sont issues du recensement 2020. Pour les QPV de 2015, les données sont issues du recensement 2018². Pour les QRR, les populations sont issues du recensement de la population 2018 également.

1. Interstats Méthode n° 26 - Les bases statistiques du SSMSI sur la délinquance enregistrée.

2. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2500477> (QPV 2015) et <https://www.insee.fr/fr/statistiques/8186144> (QPV 2024).

Pour en savoir plus

- **ONPV**, *Rapport de l'Observatoire national des politiques de la ville 2021 : Fiches thématiques*, décembre 2022.
- **Insee**, *Données sur les quartiers de la politique de la ville (QPV)*.
- **Pramil J.**, « Une plus forte concentration de mis en cause dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville », *Interstats Analyse n° 30*, décembre 2020.
- **SSMSI**, *Insécurité et délinquance en 2023 : bilan statistique complet*, septembre 2023.
- **Chenu B.**, « Quartiers de la politique de la ville : davantage de violences enregistrées mais moins de vols que chez leurs voisins », *Info Rapide n° 29*, septembre 2023.
- **Chenu B.**, « Quartiers de reconquête républicaine : davantage de vols et de violences enregistrés que sur le reste du territoire », *Info Rapide n° 40*, juillet 2024.
- **SSMSI**, *Rapport d'enquête « Vécu et ressenti en matière de sécurité » 2023, victimation - délinquance et sentiment d'insécurité*, novembre 2024.



Les données des tableaux, cartes et graphiques associés à cette étude, ainsi que des données complémentaires sont disponibles sur Interstats, le site internet du SSMSI : www.interieur.gouv.fr/interstats



SSMSI : 40, avenue des Terroirs-de-France 75012 Paris

Directrice de la publication : Christine Gonzalez-Demichel

Rédacteur en chef : Aurélien Poissonnier

Auteur : Bastien Chenu

Conception graphique : Drapeau Blanc

ISSN 2495-5051

Visitez notre site internet

www.interieur.gouv.fr/Interstats

Suivez-nous



Contact presse

ssmsi-communication@interieur.gouv.fr